



**EXTRAIT**  
 du  
**Registre des Délibérations du Conseil Municipal**

**L'an DEUX MILLE VINGT ET UN et le jeudi 16 décembre à 18h30, le CONSEIL MUNICIPAL de la ville de DAX, convoqué le 10 décembre 2021, s'est réuni en mairie dans la salle René DASSÉ, sous la présidence de M. Julien DUBOIS, Maire, sans public, avec retransmission des débats en direct, dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire et afin de lutter contre la propagation de l'épidémie de COVID-19.**

Nombre de membres afférents au conseil municipal	35	Date de la convocation : 10 décembre 2021
Nombre de présents	29	
Nombre de pouvoirs	6	Date de l'affichage : 21 décembre 2021
Suffrages exprimés	35	

**ETAIENT PRESENTS :**

Mme Martine DEDIEU, M. Grégory RENDE, M. Pascal DAGES, Mme Marie-Constance LOUBERE BERTHELON, M. Amine BENALIA BROUCH, Mme Marylène HENault, M. Guillaume LAUSSU, Mme Martine ERIDIA, M. Alexis ARRAS, Mme Martine LABARCHEDE, Mme Florence PEYSALLE, M. Vincent MORA, Mme Gisèle CAMIADE, M. Olivier COUSIN, Mme Aline DUZERT, M. Jean-Paul DUBOURDIEU, Mme Sandra LARTIGAU, M. Michel GUILLEMIN, Mme Audrey LALOTTE, Mme Carine BROUSTAUT, M. Guillaume SEGUIER, Mme Marylène DESTANDAU, M. Patrice BOUCAU, Mme Axelle VERDIERE BARGAOUI, Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU, M. Pierre STETIN, Mme Viviane LOUME-SEIXO, M. Bruno JANOT.

**ABSENTS ET EXCUSES :** Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE, M. Julien RELAUX, M. Benoît LAMIABLE, Mme Fanny MESPLET, M. Yves LOUME, Mme Géraldine MADOUNARI.

**POUVOIRS :**

Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE a donné pouvoir à M. Pascal DAGES,  
 M. Julien RELAUX a donné pouvoir à M. Grégory RENDÉ,  
 M. Benoît LAMIABLE a donné pouvoir à Mme Mylène HENault,  
 Mme Fanny MESPLET a donné pouvoir à Mme Florence PEYSALLE,  
 M. Yves LOUMÉ a donné pouvoir à Mme Axelle VERDIERE BARGAOUI,  
 Mme Géraldine MADOUNARI a donné pouvoir à M. Bruno JANOT.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** M. Alexis ARRAS.

**OBJET : CESSION DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER SIS 58 RUE PASCAL LAFITTE**

**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2121-29 et L 2241-1,

**VU** le Code général de la propriété des personnes publiques,

**VU** les dispositions du titre IV du livre III du Code civil relatif à la vente,

**VU** la délibération du conseil municipal en date du 30 mars 2017 approuvant la cession de la parcelle communale cadastrée BK n° 55p, sise 58 rue Pascal Lafitte, au profit de M. LE PICAULT,  
**VU** l'avis du Domaine en date du 18 mars 2021,

**VU** l'avis favorable de la COMMISSION URBANISME, TRAVAUX, HABITAT DU 9 DECEMBRE 2021.

**CONSIDÉRANT** que M. LE PICAULT, pour des raisons personnelles, a fait savoir à la commune qu'il renonçait à acquérir ledit bien qui était destiné à sa micro-entreprise de restauration de meubles,

**CONSIDÉRANT** que la commune n'ayant pas l'utilité de ce bien immobilier, sis 58 rue Pascal Lafitte, dépendant de son domaine privé, ni du hangar désaffecté et délabré, situé à l'arrière,

**CONSIDÉRANT** que l'association Landes Auto Rétro a manifesté un vif intérêt pour se porter acquéreur de l'ensemble, afin d'y installer durablement ses activités et de créer un atelier destiné à sensibiliser à la mécanique et à la restauration des véhicules anciens,

**CONSIDÉRANT** que cette dernière a accepté la proposition de cession au prix fixé par le service du Domaine, soit 30 000 €.

**SUR PROPOSITION DE M. ARRAS Alexis, Adjoint au Maire, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL, PAR 35 VOIX POUR,**

**ABROGE** la délibération n°9 du conseil municipal en date du 30 mars 2017 approuvant la cession de la parcelle BK n° 55p, d'une contenance de 411 m<sup>2</sup>, au profit de M. LE PICAULT,

**APPROUVE** la cession de l'ensemble immobilier cadastré BK n° 54p et 55p, d'une contenance totale de 775 m<sup>2</sup>, au profit de l'association Landes Auto Rétro, au prix de 30 000 euros,

**AUTORISE** Monsieur Alexis ARRAS, 10ème adjoint au Maire en charge de l'urbanisme, des travaux et de l'habitat, à signer l'acte authentique correspondant qui sera reçu par l'étude de Maîtres LARRAN, MAYSONNAVE, MOUNEIX à Peyrehorade ou à donner procuration à cet effet, à tout clerc ou collaborateur de l'étude,

**AUTORISE** Monsieur Alexis ARRAS à signer tout document relatif à ce dossier.

**Délibéré en séance,  
Les jours, mois et an que dessus,  
Suivent les signatures au registre  
pour copie conforme,**



Julien DUBOIS  
Maire de Dax  
Président du Grand Dax

« La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulbos - 50, cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>). »



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

N° 7301-SD

PAU, le 18.03.2021

**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES**  
DIRECTION DEP FINANCES PUBLIQUES 64  
POLE EVALUATION DOMANIALE 64  
8 PLACE D ESPAGNE  
64019 PAU CEDEX 09  
Téléphone : 05 59 82 24 00

Le Directeur départemental des finances publiques  
des Pyrénées-Atlantiques

À

MONSIEUR LE MAIRE  
MAIRIE  
RUE SAINT-PIERRE  
40 100 DAX

**POUR NOUS JOINDRE :**

Affaire suivie par : Eric DUNY  
Téléphone : 05 59 82 24 59  
Courriel : eric.duny@dgfip.finances.gouv.fr  
Réf. OSE : 2021-40088-14209 DS 3797990

**AVIS du DOMAINE sur la VALEUR VENALE**

**DÉSIGNATION DU BIEN :** terrains portant des bâtis

**ADRESSE DU BIEN :** 58 rue Pascal-Lafitte, DAX 40 100

**VALEUR VENALE :** 30 000 € HT

Il est rappelé que les collectivités locales ou leurs groupements peuvent, sur délibération motivée, s'écarter de cette valeur.

**1 – SERVICE CONSULTANT :** La ville de DAX  
**AFFAIRE SUIVIE PAR :** Florence JAUREGUI  
**2 – Date de consultation :** 09/03/2021  
**Date de réception :** 09/03/2021  
**Date de constitution du dossier « en état » :** 09/03/2021

**3 – OPÉRATION SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE – DESCRIPTION DU PROJET ENVISAGÉ**

Cession de terrains bâtis.

**4 – DESCRIPTION DU BIEN**

Parcelles BK 54p 55p pour 775 m<sup>2</sup>, portant deux bâtis dont un amianté.

**5 – SITUATION JURIDIQUE**

propriétaire : le commune.

Accusé de réception en préfecture  
040-21400887-20211217-20211216-4-DE  
Date de télétransmission : 20/12/2021  
Date de réception préfecture : 20/12/2021

## 6 – URBANISME ET RÉSEAUX

UX, activités industrielles, artisanales ou commerciales.

## 7 – DÉTERMINATION DE LA VALEUR VENALE

La valeur vénale est déterminée par la méthode comparative .

La valeur vénale du bien est estimée à 30 000 €.

## 8 – DURÉE DE VALIDITÉ

Dix-huit mois.

## 9 – OBSERVATIONS PARTICULIÈRES

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

L'évaluation contenue dans le présent avis correspond à la valeur vénale actuelle. Une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus, ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

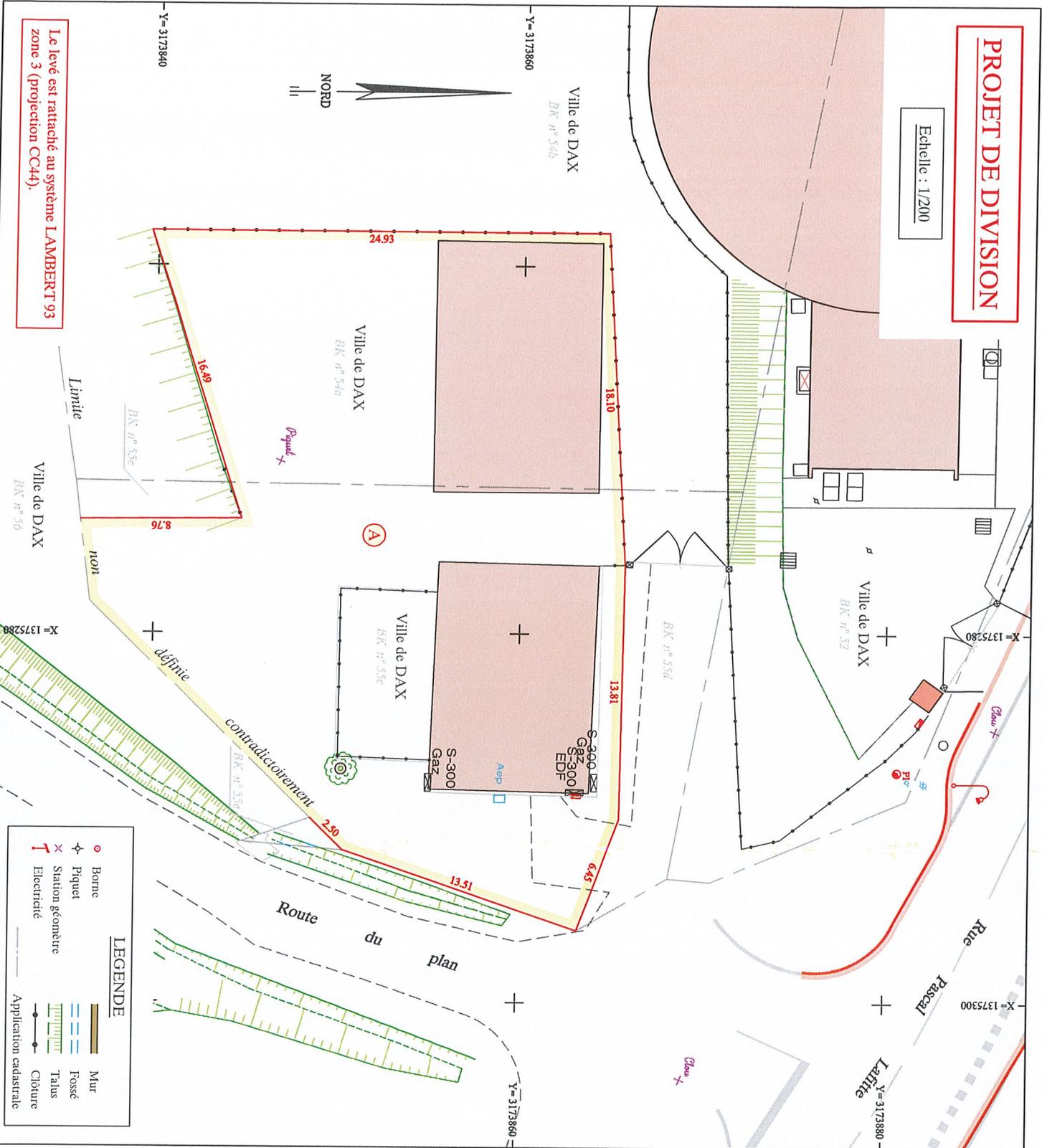
Pour le Directeur départemental des Finances publiques  
et par délégation,



Eric DUNY, inspecteur.

# PROJET DE DIVISION

Echelle : 1/200



Le levé est rattaché au système LAMBERT 93 zone 3 (projection CC44).

**LEGENDE**

- Borne
- Piquet
- Station géométrique
- Electricité
- Mur
- Fossé
- Talus
- Clôture
- Application cadastrale

Département des LANDES

VILLE DE DAX

PROPRIETE de la  
Ville de DAX

Acquis de réception en préfecture : 04024400087-20211217-20211216-4-DE  
Date de télétransmission : 20/12/2021  
Date de réception préfecture : 20/12/2021

Désignation cadastrale

Section - BK  
Lieu-dit - " Le plan "

Lot à détacher (A)

Section - BK  
N° 54a-55c  
Contenance cadastrale = 07a 75ca

Les surfaces et cotations ne seront définitives  
qu'après bornage contradictoire.

Référence : 15-23

Créé le : 10 février 2021  
Modifié le : 26 février 2021

**GEOMETRE-EXPERT**  
CONSEILERS VALONBIER D'ORIGNY

**Guillaume TUQUOI**  
2 rue du Tuc d'Auzac 40100 DAX  
Tél. 05 58 74 27 51  
47 rue du Commerce 40170 ST JULIEN EN BORN  
Tél. 05 58 55 45 79  
guillaume.tuquoi@geometre-expert.fr